

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

Conseil économique, social et environnemental régional

**Une ambition régionale partagée :
de l'effet d'entraînement de l'action économique**

5 Juillet 2016

Une ambition régionale partagée : de l'effet d'entraînement de l'action économique

Rapporteur

M. Jean-Yves LE CAM

Président de la commission n°1 « Activités économiques, emploi et innovation »

Contribution n°2016-05

5 juillet 2016

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu

ou

retrouvez les informations sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.eu/ceser

Cette contribution a été adoptée par 148 voix pour, 1 abstention et 9 voix contre par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes lors de son Assemblée plénière du 5 juillet 2016.

Sommaire

INTRODUCTION	7
1. ACTION ECONOMIQUE REGIONALE : ABORDER UNE NOUVELLE ETAPE EN MOBILISANT L'EXPERIENCE DES DEUX ASSEMBLEES REGIONALES : CONSEILS REGIONAUX ET CESER	8
D'un schéma d'orientations stratégiques à un document de programmation à valeur prescriptive sur le territoire régional	8
Capitaliser sur l'existant	10
2. FORCES ET FAIBLESSES DE LA NOUVELLE REGION : QUELLES NOUVELLES OPPORTUNITES, QUELS RISQUES A EVITER ?	13
Des forces qui permettent une ambition...	13
...Des opportunités à saisir pour nourrir celle-ci	14
Des Faiblesses à ne pas sous-estimer....	15
...afin d'essayer de se prémunir de certains risques	15
3. QUELLE AMBITION POUR LA NOUVELLE REGION ?	16
Rechercher un développement territorial harmonieux à travers l'action économique, favoriser une économie au service des habitants	16
Affirmer la région comme un territoire accélérateur d'innovations et catalyseurs d'initiatives, apprenant, accueillant, connecté et ouvert	17
Développer et soutenir les démarches permettant de renforcer la complémentarité entre les acteurs économiques d'un territoire et son développement endogène notamment par l'économie circulaire et l'économie de proximité	17
Consolider certaines grandes filières régionales	18
S'affirmer comme une grande région d'Europe	18
4. QUEL ROLE ET ENGAGEMENT POUR LA COLLECTIVITE REGIONALE ? QUEL ROLE ET ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE ?	18
Une Région chef de file à même de porter une ambition régionale partagée	18
Une collectivité régionale garante de l'équilibre territorial, du dialogue avec les acteurs locaux et de la complémentarité des projets	19
Une Région catalyseur de bonnes pratiques et attentif à une émulation saine entre les territoires	19
Une société civile mobilisée en faveur d'actions déclinées sur le terrain	19
CONCLUSION	20
DECLARATIONS DES GROUPES	23

Introduction

Une contribution du CESER en amont de l'avis sur la version finale

Quel lien existe-t-il entre une réflexion sur un Schéma Régional de Développement Économique Internationalisation Innovation (SRDEII) et l'émergence d'une ambition Régionale ? On touche ici du doigt une réponse très « push and pull » où chaque item, alternativement, renforce l'autre à l'image de ce que soulignait Montesquieu dans ses « cahiers » en rappelant qu' « une noble ambition est un sentiment utile à la Société, lorsqu'il se dirige bien ».

Le SRDEII, Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation, constitue le premier schéma proposé par le nouvel exécutif dont les prérogatives en matière d'animation économique ont été renforcées par la loi NOTRÉ. C'est l'opportunité de donner une impulsion à la construction de la nouvelle région issue de la fusion Auvergne-Rhône-Alpes et de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cette construction.

En tout état de cause, même si l'émergence d'une véritable Ambition Régionale ne peut s'arrêter à la seule dimension économique, l'effet d'entraînement d'un Schéma Régional de Développement Economique reste un élément prépondérant.

Aussi, le CESER a-t-il choisi d'intervenir très en amont et d'apporter sur ce thème, dans une contribution volontairement courte, ses réflexions et analyses, assumant par là même, l'idée que la Société Civile, dans sa diversité, a vocation à être un acteur incontournable du développement d'une Identité lisible et partagée pour la nouvelle Région.

1. Action économique régionale : aborder une nouvelle étape en mobilisant l'expérience des deux assemblées régionales : Conseils régionaux et CESER

Le développement économique fait partie depuis ce qui est considéré comme l'acte 1 de la décentralisation, les lois DEFERRE de 1983, comme une compétence majeure de la collectivité régionale.

Cette compétence a été renforcée par l'acte 2 de la décentralisation, à savoir : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui prévoit, au chapitre 1^{er} sur le développement économique, de confier à la Région – à titre expérimental et pour une durée de cinq ans, aux fins de coordination des actions de développement économique – le soin d'élaborer un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)¹. Après avoir organisé une concertation avec les départements, les communes et leurs groupements, ainsi qu'avec les chambres consulaires, le SRDE est adopté par le Conseil Régional. Le SRDE expérimental définit les orientations stratégiques de la Région en matière économique. Quand un SRDE est adopté par la Région, celle-ci devient compétente, par délégation de l'Etat, pour attribuer, si elle le souhaite, certaines aides que celui-ci met en œuvre au profit des entreprises.

Dans le cadre de cet acte 2, les régions Auvergne et Rhône-Alpes ont mis en place des schémas sur le thème du développement économique et de l'innovation. Dans le cadre de la programmation des fonds structurels 2014-2020, chacune des deux régions a dû élaborer une stratégie d'innovation. Par ailleurs, chacune des régions a conduit des schémas sur le secteur du tourisme et des loisirs.

La nouvelle étape de décentralisation, appelée acte 3, stipule que la nouvelle région doit élaborer son SRDEII avant la fin de l'année 2016.

La première partie mettra l'accent sur les enjeux qui caractérisent la nouvelle étape initiée par la loi NOTRÉ en matière d'action économique puis pointera les éléments qui dans les schémas précédents et dans les avis, comme dans les contributions des CESER constituent des orientations devant être poursuivies et développées au service d'une ambition régionale.

D'un schéma d'orientations stratégiques à un document de programmation à valeur prescriptive sur le territoire régional

Le changement majeur du schéma outre son élargissement à l'innovation et à l'internationalisation est son caractère prescriptif. Mais avant d'aborder les éléments relatifs au SRDEII en tant que tels, il faut revenir sur les éléments de la loi qui modifient profondément le cadre dans lequel la collectivité régionale va construire ce schéma. On peut le résumer en trois points :

- **Nouveau territoire** : le regroupement des régions Auvergne et Rhône-Alpes modifie le territoire sur lequel la nouvelle Région va penser et mettre en œuvre son action économique. Cette modification n'est pas sans incidence sur le développement économique des territoires, leur poids relatif au sein de la nouvelle entité. Les parts relatives des différents secteurs évoluent également. Ces évolutions sont de nature à interroger le type d'animation à mettre en œuvre dans le cadre de cette nouvelle donne.
- **Suppression de la clause de compétence générale**, qui marque l'affirmation du rôle renforcé de la région en matière d'intervention économique. Ainsi la région est seule compétente pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou l'extension d'activités économiques et les aides aux entreprises en difficulté même si elle peut en déléguer l'octroi.

¹ Après avoir organisé une concertation avec les départements, les communes et leurs groupements, ainsi qu'avec les chambres consulaires, le SRDE est adopté par le Conseil Régional.

Le SRDE expérimental définit les orientations stratégiques de la Région en matière économique. Quand un SRDE est adopté par la Région, celle-ci devient compétente, par délégation de l'Etat, pour attribuer, si elle le souhaite, certaines aides que celui-ci met en œuvre au profit des entreprises.

Les communes et Les EPCI disposent de la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises.

La loi réduit les possibilités d'intervention du département. Il n'est plus compétent en matière d'interventions économiques de droit commun. Il conserve seulement des compétences déterminées par la loi pour intervenir sur des objets spécifiques et limités s'inscrivant dans le cadre de la solidarité territoriale. Il faut souligner toutefois que cette notion reste sujette à interprétations, la jurisprudence pourrait avoir à arbitrer certains différents, certains départements exprimant une volonté forte de rester présent sur ce champ, d'autres au contraire exprimant le souhait de se désengager.

Si des dispositions transitoires sont prévues concernant certaines actions des départements, notamment la possibilité de poursuivre le financement en 2016, des structures de type agences départementales de développement économique, il n'est pas prévu de transfert financier ou de compensations financières vers la collectivité régionale² C'est une difficulté pour la collectivité régionale qui sera confrontée de fait à des choix sur les actions qu'elle sera en capacité de poursuivre ou non.

On pourrait ajouter qu'au titre de la loi MAPTAM⁴, les régions se sont vus confiées la gestion des fonds européens par l'Etat et ont donc de fait une capacité plus forte d'orienter ces fonds sur les axes relatifs aux orientations régionales.

- **Affirmation des métropoles** : la loi MAPTAM⁵ a renforcé le rôle des métropoles en définissant une collectivité à statut particulier qui se voit transférer sur son territoire les compétences du département à savoir la métropole de Lyon et en créant neuf métropoles de droit commun dont une sur le territoire régional, en l'occurrence Grenoble. Les métropoles se voient renforcer dans leur compétence économique notamment, elles peuvent agir sans intervention préalable de la région dans deux domaines : subventions à des organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création et à la reprise d'entreprises. Elles peuvent prendre des participations dans le capital de sociétés, de capital investissement, de sociétés de financement régionales ou interrégionales, de sociétés d'économie mixte (nationales) et de Sociétés ayant pour objet l'Accélération des Transferts de Technologie (SATT).

Dans ce contexte, le SRDEII est un document de programmation à valeur prescriptive, à savoir que les actes de la Région et des autres collectivités doivent être compatibles avec les orientations retenues ; son élargissement à l'innovation mais surtout au soutien à l'internationalisation des entreprises est un élément nouveau. Il comporte obligatoirement les volets suivants :

- Aide aux entreprises,
- Soutien à l'internationalisation,
- Aides à l'investissement et à l'innovation des entreprises,
- Orientations relatives à l'attractivité du territoire,
- Développement de l'économie sociale et solidaire,
- Les actions en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes.

Il peut également comporter les volets optionnels suivants :

- Volet transfrontalier élaboré avec les collectivités des états limitrophes,
- Volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

La place du tourisme dans ce schéma n'est pas explicitée en tant que telle dans la circulaire relative à l'action économique des collectivités, elle n'est pas exclue non plus. En l'occurrence, elle devait être partie prenante du schéma Auvergne-Rhône-Alpes.

² En 2011, le CESER Rhône-Alpes estimait dans un travail préparatoire à une note consacrée à la réforme des collectivités territoriales que si, en 2009, la Région consacrait 177 M € au développement économique, les 8 départements de la région y consacraient alors environ 267 M € au total (les parts relatives dans leur budget étant très variables de 2,4 % à 8,66 %).

³ En mai 2015, au plan national, l'ARF considérait que les régions consacraient 2 milliards d'euros au développement économique, les départements y consacrant un montant à peu près équivalent.

⁴ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

⁵ Idem.

Son objectif est bien l'organisation de la complémentarité des actions menées par les différents échelons de collectivités sur le territoire. Pour cela, il est prévu une large concertation et la présentation du projet de SRDEII au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Il faut toutefois souligner dans ce cadre, le cas particulier des métropoles ; une procédure spécifique est à prévoir pour les régions où le SRDEII a vocation à s'appliquer au territoire d'une métropole. Les orientations sur le territoire de la métropole font l'objet d'une élaboration conjointe entre le Conseil Régional et le Conseil Métropolitain. En cas de désaccord de la métropole avec les orientations du SRDEII, la métropole peut élaborer son propre schéma et le transmettre dans les 6 mois après l'adoption du SRDEII. En cas d'accord, le schéma doit être adopté par le Conseil Régional après avis du CESER, par le Conseil Métropolitain, puis donner lieu à un arrêté préfectoral. C'est cet arrêté qui donne le caractère prescriptif à ces schémas, le préfet arbitrant in fine.

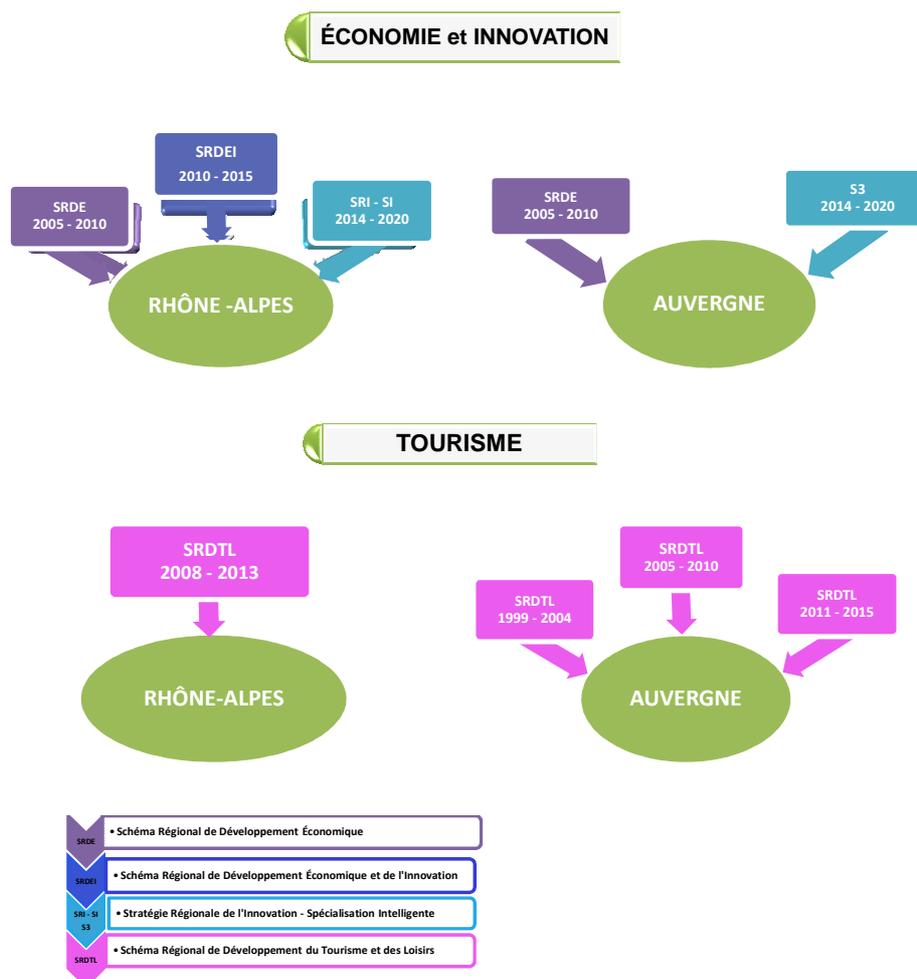
La durée de validité du schéma est de six ans.

Par ailleurs, les chambres consulaires doivent « définir une stratégie du réseau compatible avec le SRDEII ».

Capitaliser sur l'existant

Les Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont élaboré un certain nombre de schémas et de stratégies (*voir le diagramme ci-joint*) soit :

- sur le champ du développement économique,
- sur le domaine de l'innovation dans le cadre de la programmation des fonds européens, stratégies qui devraient en principe continuer à s'appliquer jusqu'en 2020,
- sur le secteur du tourisme et des loisirs.



Pour chacun de ces schémas, les CESER ont émis des avis. Les CESER ont, par ailleurs, mené un certain nombre de travaux dans le cadre d'autosaisines qui ont également abordé la question de l'ambition régionale ; par exemple, sur le tourisme ou les leviers de développement.

Il semblait important avant d'aborder des éléments spécifiques au SRDEII qui seront développés dans les parties suivantes de pointer ces éléments le plus souvent de nature transversale, éléments qui sont pleinement applicables à ce nouvel exercice.

De l'intérêt de cadres formalisés pour porter une vision régionale

Dans les deux régions, les conseils régionaux comme les CESER avaient souligné l'importance d'un schéma régional proposant une vision dynamique et globale de l'économie régionale, et du tourisme pour les années à venir. Les schémas se placent résolument sur le court et le moyen terme. Il s'agit à travers leurs actions de traiter des sujets urgents mais ils doivent permettre également d'engager des actions structurantes pour l'avenir.

Les CESER ont insisté sur l'importance de la prise en compte des enjeux à terme pour leur région. Ils ont rappelé le rôle fondamental de l'anticipation pour éclairer les acteurs au regard des différents scénarios possibles. En effet, les questions relatives à l'emploi, à l'évolution des métiers et des compétences sont d'autant mieux appréhendés quand elles sont anticipées par les acteurs et permettent d'éviter des ruptures trop brutales. L'objectif général de ces schémas permet de définir et de mettre en œuvre une stratégie partagée de développement économique au service d'une ambition régionale. La collectivité régionale, dans son rôle de chef de file, doit être la source d'impulsion, d'entraînement des acteurs régionaux et permettre dans le respect des prérogatives de chacun de répondre aux enjeux qui les attendent et de mobiliser les leviers d'actions principaux.

Dans les deux régions, les schémas ont permis la mise en avant d'éléments forts pour l'image régionale : territoire de qualité, territoire d'innovation, attractivité touristique et passage de logique de projet à une logique de produit touristique, etc.

Ces axes sont déclinés à l'occasion du schéma dans une approche opérationnelle et permettent de structurer l'action des différents acteurs. La nécessité d'une communication ciblée sur les objectifs des schémas est un élément déterminant souligné dans plusieurs contributions. De même, l'évaluation formalisée des schémas, restée à un stade embryonnaire aurait vocation à être développée.

De la nécessité d'inscrire le développement économique et l'innovation dans une vision globale et en lien avec les autres schémas régionaux

Cet axe est un élément récurrent des contributions dans les deux régions Auvergne et Rhône-Alpes de la société civile organisée. Celle-ci a systématiquement insisté sur la nécessité d'une mise en cohérence des différents schémas de la Région entre eux, que ces schémas touchent à l'aménagement du territoire, à la formation, à l'enseignement supérieur ou au tourisme, afin de dégager des synergies sur les territoires, notamment en faveur de l'emploi et contribuer à la lisibilité des politiques publiques. La partie innovation du SRDEII est, par ailleurs, commune à celle qui figurera dans le SRESRI (Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et d'Innovation).

De l'importance de la phase d'élaboration pour l'implication des partenaires dans la mise en œuvre

Au-delà du document final et du contenu afférent, les expériences passées permettent de souligner combien un schéma est structurant également par son processus d'élaboration. Un schéma doit pouvoir rassembler l'ensemble des partenaires de la région à partir du moment où il a été élaboré en étroite concertation avec eux. Les organisations socioprofessionnelles, acteurs, à part entière de la vie économique, ont vocation à être associées. La société civile organisée s'est félicitée à chaque fois que ces processus de concertation ont été mis en œuvre. Cette association si elle n'en est pas la garantie est, à minima, une condition nécessaire pour que s'ébauche une solidarité forte entre les acteurs impliqués, et qu'ils deviennent chacun à leur niveau, responsables de sa bonne mise en œuvre.

De l'évolution des approches du développement économique et de l'innovation au sein des politiques régionales

L'approche régionale des questions économiques s'est modifiée au cours du temps, cela est d'autant plus visible en Rhône-Alpes compte tenu de la diversité des secteurs, mais également en Auvergne sous l'effet de la spécialisation intelligente souhaitée par l'Europe pour bénéficier des fonds qu'elle affecte à l'innovation.

Ainsi cette évolution se caractérise par une démarche stratégique d'abord construite sur les filières, puis sur les clusters et qui met avant dans les spécialisations intelligentes (SRI-SI et S3), la fertilisation croisée en complément des domaines stratégiques d'innovation (DSI ou DIS).

Par ailleurs, l'innovation apparaît souvent à l'intersection des champs disciplinaires, il convient de dépasser une certaine forme de cloisonnement imposé par les DSI, ne pas faire oublier l'importance de l'interdisciplinaire dans les processus de recherche et de développement

Dans ses avis, la société civile avait souligné une démarche renouvelée et en rupture avec les paradigmes sous-jacents aux politiques régionales précédentes. Elle avait notamment pointé des interrogations qui subsistent sur la définition de l'innovation retenue dans la démarche, centrée sur une dimension technologique dominante. Cette approche, jugée par certains trop restrictive compte-tenu de la diversité de l'économie régionale, laisse de côté d'autres formes d'innovation, certains secteurs de l'économie, relevant par exemple de l'économie sociale et solidaire, une bonne partie des PME et TPE qui constituent le tissu principal des entreprises régionales et de fait certains territoires. Par ailleurs, l'apport des sciences humaines et sociales au processus d'innovation lui semblait ne pas devoir être sous-estimé.

Du rôle fondamental de l'image régionale comme vecteur d'attractivité interne et externe

Plusieurs travaux des CESER ont abordé le rôle fondamental de l'image régionale, cette question est transversale par nature et dépasse le strict cadre du développement économique, mais celui-ci par sa nature et ses liens avec d'autres politiques, joue un rôle de marqueur fort pour l'image d'une région. A plusieurs reprises, les travaux des CESER ont rappelé que l'image d'une région a d'abord une portée interne. Communiquer sur les savoir-faire, la diversité régionale, c'est agir sur la confiance des habitants dans les capacités de la région. Aussi, cette communication doit appuyer un récit, une histoire, une vision de la région permettant une identification positive. Cette image, si elle doit s'appuyer sur des éléments objectifs, intègre également des aspects subjectifs qui peuvent être des marqueurs pérennes.

Bien évidemment, cette image joue également un rôle pour conforter la présence et le développement des entreprises régionales à l'international, mais aussi pour renforcer l'attrait régional auprès des entreprises françaises et étrangères. On touche ici au diptyque vertueux fierté d'appartenance / confiance dans son potentiel.

En Rhône-Alpes, le CESER constatait la nécessité de valoriser une image et ce de manière continue, portée par une communication visant à accroître l'attractivité de Rhône-Alpes qui, contrairement à d'autres régions (Bretagne, Corse,...), n'a pas une histoire commune et partagée. Des marques infrarégionales existent et ont une notoriété internationale⁶. En partant du postulat que « ce qui compte, se compte », le CESER considérait nécessaire de valoriser la notoriété régionale, sa diversité pour l'identifier en quelques items.

En Auvergne, le CESER considérait qu'une politique de communication à l'extérieur de l'Auvergne était déterminante qu'il fallait promouvoir le territoire à travers une image positive et moderne de l'Auvergne. Dans sa contribution sur le tourisme en Auvergne, dans le cadre de l'Union Auvergne-Rhône-Alpes, il considérait que l'union permettrait une plus grande visibilité de l'offre touristique régionale à condition qu'une politique collective et coordonnée soit mise en place.

⁶ On peut citer en exemple, les montagnes Alpines pour les domaines skiables, la Drôme Provençale ou les Gorges de l'Ardèche pour la qualité de leurs sites touristiques mais l'identification avec Rhône-Alpes n'est pas évidente et mérite d'être travaillée.

Les deux ex-CESER ont produit chacun une contribution sur le fait métropolitain et sa relation au fait régional et aux territoires. Dans les deux contributions les questions d'attractivité comme stimulant du développement local invitait à en faire un élément central des politiques régionales. Le CESER Auvergne soulignait la nécessité de maintenir et de développer une stratégie d'attractivité reposant sur plusieurs piliers dont l'image.

Le CESER Rhône-Alpes renvoyait également à la mobilisation de plusieurs leviers du développement local et notamment à la valorisation des atouts structurants de la région, et donc à la construction d'une image.

Les travaux antérieurs ont également largement mis en avant l'importance de l'enseignement supérieur, son rôle dans l'image d'une région et ses effets sur l'attractivité interne et externe des ménages comme des entreprises. La valorisation du potentiel régional du réseau des universités et grandes écoles, des entreprises issues de ces écosystèmes (Start up), est très importante. Ce potentiel contribue à l'image d'excellence régionale sur le sujet et contribue à identifier la région comme « un territoire de la connaissance ». ⁷ Le rôle des écosystèmes comme facteurs positifs d'une image, de la capacité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à soutenir le développement économique des territoires et souvent vecteur d'image par l'accueil d'étudiants ou d'enseignants d'autres régions ou pays, comme les étudiants ou enseignants régionaux sont porteurs d'une image régionale dans chacun de leurs déplacements.

La notion d'image régionale et de son lien avec le développement économique a également été abordée à travers le sujet des coopérations internationales. En 2009, le CESER Rhône-Alpes a notamment souligné l'importance de promouvoir un nouveau modèle de coopération qui rapproche l'économique, le social et le solidaire avec ses territoires francophones partenaires. Dans sa contribution, adoptée en 2013, intitulée « un nouveau modèle de coopération », le CESER a souligné l'importance de promouvoir des coopérations plus équilibrées et efficaces sur un modèle gagnant-gagnant mutuellement avantageux pour tous les partenaires en s'appuyant sur l'image régionale, et en travaillant de ce fait à son renforcement notamment dans les territoires francophones, anticipant ainsi une zone de développement économique extrêmement prometteuse et disponible.

2. Forces et faiblesses de la nouvelle région : quelles nouvelles opportunités, quels risques à éviter ?

Des forces qui permettent une ambition...

Le premier élément d'analyse des atouts économiques de la nouvelle région est indéniablement la richesse et la variété du tissu d'entreprises qui la compose. Les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes sont fortement créatrices de valeur ajoutée représentant 10,3 % de la valeur ajoutée nationale ⁸ Elément structurant de Rhône-Alpes comme de l'Auvergne, l'industrie régionale qui représente 12,5 % de la valeur ajoutée nationale du secteur et 18,7 % de l'emploi contre 14,5 % pour l'emploi au plan national apparaît nettement comme la passerelle naturelle entre les deux anciennes régions. Il existe des coopérations, permettant de développer des synergies pour certaines préexistantes à la nouvelle région (par exemple certains pôles de compétitivité). On note une diversité importante des spécialisations territoriales.

La montagne et le tourisme apparaissent également d'emblée comme des facteurs constitutifs forte de la nouvelle région. La région dispose d'un patrimoine naturel (montagne, fleuves, etc..) et culturel considérable avec de grands équipements (Vulcania, Grotte Chauvet...) et de nombreux parcs naturels (nationaux et régionaux). La nouvelle région se caractérise également par une activité agricole et agro-alimentaire remarquable, la nature des productions se diversifie pour les deux ex-régions, cette diversité recouvre des spécialisations territoriales. La nouvelle région se caractérise également par l'importance d'une économie métropolitaine et de services.

Le pilier métropolitain est particulièrement prégnant dans la région notamment à travers un poids important des emplois des fonctions métropolitaines supérieures et notamment des emplois de cadres et l'importance des emplois de services aux entreprises dans le champ des prestations intellectuelles, de la gestion, de la conception recherche, du commerce interentreprises ou l'existence d'une place financière.

⁷ Cela avait été souligné dans la contribution du CESER Rhône-Alpes « Enseignement supérieur et recherche : dynamiques territoriales », novembre 2015.

⁸ Les 3 premières régions françaises Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France s'engendrent près des deux tiers de la valeur ajoutée française selon la Banque de France.

L'économie sociale et solidaire représente un potentiel important de l'économie régionale et une part importante de l'emploi. Elle est à même de répondre du fait de son implantation territoriale et de son adaptabilité, au maintien et développement d'emplois durables et non délocalisables.

La démographie est un facteur positif pour la région, même si certaines parties du territoire restent préoccupantes, 7 communes sur 10 gagnant des habitants.

La région se caractérise également par une qualité de la main d'œuvre mobilisable dans les bassins d'emploi et une riche offre de formation.

La Région dispose de nombreux atouts, en termes d'enseignement supérieur et de recherche, qui se caractérise par une offre de proximité. La Région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un potentiel d'enseignement supérieur et de recherche qui la place au premier rang des régions hors Île-de-France. Les collectivités territoriales, et notamment la Région, consacrent des budgets volontaristes pour développer l'offre d'enseignement supérieur et de recherche dans l'ensemble des territoires, et soutenir les activités de recherche et de transfert de technologie. La présence sur le territoire de quinze pôles de compétitivité et de nombreux clusters renforce ce potentiel. La nouvelle région peut s'appuyer sur des potentiels complémentaires des deux régions en recherche-développement (pour exemple : agroalimentaire, plasturgie..) qui se renforcent. L'union des deux régions favorise une mutualisation et offre un champ élargi aux pôles et clusters, appelant aussi à des besoins complémentaires. D'un point de vue énergétique, la région bénéficie de caractéristiques positives tant en termes d'énergies traditionnelles que d'énergies renouvelables, elle est de loin la première région productrice d'électricité de France. Elle dispose d'une chaîne de valeur très richement dotée sur le sujet de la transition économique et énergétique. C'est un atout certain pour renforcer une vocation industrielle déjà largement présente. C'est un élément essentiel permettant de disposer de filières d'industries lourdes positionnées en amont des filières de transformation. De ce point de vue, la filière bois disposant de ressources naturelles importantes est un avantage non négligeable permettant de renforcer plus encore le positionnement régional.

La région dispose d'un potentiel qui devrait lui permettre de jouer un rôle plus important en Europe. Avec 7, 8 millions d'habitants, la région devient un ensemble plus important que la Catalogne et se rapproche de la Basse-Saxe, 4^{ème} Lander allemand le plus peuplé. Sa superficie de près de 70 000 km² est également un atout important pour répondre aux différents besoins d'utilisation des sols. Son positionnement géographique en Europe, carrefour entre Est et Ouest et le Nord et le Sud, lui offre des opportunités et des ouvertures sur l'ensemble des axes européens et les activités de transport et de logistique ont su tirer profit de cette situation.

...Des opportunités à saisir pour nourrir celle-ci

La diversité économique de la nouvelle région crée des opportunités pour tisser des liens entre différentes filières ou segments. Elle permet également de mieux amortir les chocs ou crises alors qu'un ou deux secteurs dominants peuvent fragiliser grandement une économie régionale. Cette diversité permet d'élargir des offres sectorielles trop restreintes et d'anticiper certaines mutations en proposant des offres de solutions globales intégrant d'autres domaines.

Les mutations économiques en cours ou annoncés, notamment celles qui s'appuient sur le développement d'une nouvelle économie, d'une économie disruptive sont porteuses de nombreuses interrogations, mais elles sont également sources d'opportunités pour les territoires, permettant de stimuler de nouvelles innovations technologiques mais surtout sociales ou organisationnelles, et le développement une économie collaborative ou de nouvelles formes de production autour de l'économie circulaire.

L'Auvergne et Rhône-Alpes avaient tissé des liens dans un certain nombre de domaines industriels, et de recherche (Cancéropôle), etc. L'union des deux régions renforce le potentiel scientifique et le système de formation sur le territoire. Le développement de la formation par alternance est une opportunité forte qui peut s'appuyer sur la richesse de ce potentiel de formation⁹. Le nouveau territoire met fin à un certain nombre de frontières administratives, culturelles et offre une légitimité plus forte par l'appartenance à un territoire commun. L'union des deux régions offre une meilleure attractivité et visibilité par une taille plus importante à l'échelle européenne et une image confortée de qualité de vie.

⁹ Voir CESER Rhône-Alpes « Pour une stratégie régionale de l'alternance », Décembre 2015.

Des métropoles importantes sur le territoire sont également des opportunités pour le développement de l'économie régionale et les fonctions majeures telles que la recherche, les aéroports internationaux, les centres d'affaires et de congrès, les grands équipements sportifs et de spectacles, les plateformes logistiques multimodales, le réseau bancaire et financier, les sièges sociaux et directions financières, le commerce inter-entreprises et marché de gros, informatique, agences de conseil et expertise...

Des Faiblesses à ne pas sous-estimer....

La Région Auvergne-Rhône-Alpes doit toutefois prendre en compte certains éléments de faiblesse de son tissu économique, inhérents entre autres à certaines filières historiques et à sa position dominante au plan national de sous-traitance. De même le manque d'homogénéité du territoire peut être source de difficultés majeures pour le développement régional.

L'économie régionale doit faire face comme l'économie mondiale à un certain nombre de mutations en cours. La transition numérique des entreprises apparaît comme une modification importante pour laquelle il est nécessaire d'accélérer le processus. Les disparités dans l'accès au numérique compte tenu de l'hétérogénéité des infrastructures, peut-être une source de difficultés économiques et de perte de compétitivité des entreprises.

La région est également parfois pénalisée par une certaine atomisation des acteurs de la recherche et de l'innovation, mal identifiée par les entreprises et notamment les PME.

Dans la nouvelle organisation territoriale, la Région sur le développement économique doit s'entendre avec les autres collectivités et notamment les métropoles ; la capacité des collectivités et plus globalement celle des acteurs impliqués à travailler ensemble, devient déterminante. Sans présager de cette capacité, une attention particulière devra être apportée aux relations entre la Région et les métropoles dans le cadre des nouvelles prérogatives de celles-ci. La capacité de travailler ensemble des collectivités peut être à l'inverse d'une grande valeur ajoutée pour le développement économique régional.

La région est également touchée par une précarité importante, qui se traduit par des taux de chômage plus bas que la moyenne nationale mais en augmentation malgré des créations d'emploi qui augmentent plus vite qu'au plan national. Le processus démographique largement positif (solde naturel et solde migratoire) comme le révèlent les études de l'INSEE, joue négativement sur le taux de chômage. La région si elle comporte des bassins d'emploi dynamique, en possède d'autres en perte de vitesse. Ces éléments ont des effets négatifs sur la cohésion sociale. La région, si elle est caractérisée par la montagne et ses fleuves, ne dispose pas de façades maritimes ce qui nécessite de réfléchir aux différentes voies d'accès aux transports maritimes. Il est souvent rappelé le potentiel disponible du port de Marseille et l'appétence réduite de la façade française de la Méditerranée traduit un manque à développer pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. La région se caractérise par une hétérogénéité des territoires renforcée par l'union. Cela se caractérise par des déséquilibres en termes de réseaux de transport et peut freiner les déplacements ou en augmenter le coût global. Ce peut être un frein tant à la mobilité intra-régionale qu'extrarégionale. De ce point de vue les transports doivent prendre en compte un axe est-ouest qui devient majeur dans la nouvelle configuration territoriale. Le renforcement de l'axe Nord-Sud est par ailleurs nécessaire pour conserver un leadership contesté par une tentation de recentrage de l'Europe sur sa partie Est.

La position de carrefour européen de la région est de ce point de vue fragile, des absences de décision en matière d'infrastructures seraient de nature à la fragiliser davantage.

...afin d'essayer de se prémunir de certains risques

Le principal risque qui pourrait menacer la région serait celui d'un développement trop déséquilibré des territoires. Cette région très concernée par la métropolisation pourrait se scinder territorialement entre des centralités renforcées et des extérieurs « délaissés ».

Le risque d'une telle fracture territoriale pourrait augmenter la fracture sociale. Le risque de décrochage d'une partie de la population par rapport aux évolutions de l'emploi est réel. Le développement des compétences doit pouvoir accompagner ces mutations. Le développement économique et les conditions de ce développement doivent être pleinement identifiés.

La transition numérique est un facteur que nous avons souligné plus haut, le risque de fracture numérique par l'accès au réseau pour certains territoires doit être appréhendé, la saisine sur la convergence des politiques numériques des ex-régions évoquera ce sujet. C'est un des moyens qui devrait permettre de freiner la désindustrialisation de nos économies, sujet particulièrement sensible dans une région de tradition industrielle. Cette question est d'autant plus sensible et directement en lien avec la problématique de l'usine du futur, pour une région fortement marquée par la sous-traitance, une taille des entreprises relativement faible, une concentration faible de l'emploi dans les industries manufacturières et des capacités naturelles à l'international assez limitées.

Pour cette question, les difficultés d'accès aux ressources de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche peut-être un frein important au développement des entreprises, ceci malgré l'existence de nombreux clusters et pôles de compétitivité sur le territoire. Sur ce point, on peut noter que malgré des efforts importants dans les dernières années, la transformation d'un certain nombre de projets en investissements et emplois sur le territoire régional reste encore en deçà des attentes et que la connexion avec le tissu des PME est encore trop faible. Le lien entre industrie et services dans la dynamique d'innovation peut encore être renforcé. Cette richesse et cette diversité peuvent se révéler un point de faiblesse, dès lors qu'un certain désinvestissement de l'Etat se confirmerait, et que la nouvelle région devrait hiérarchiser ses priorités.

Plus globalement, la compétitivité et donc le maintien des entreprises sont directement liés sur ces territoires à la capacité d'accès à un certain type d'infrastructures. Ceci est d'autant plus vrai pour améliorer les performances à l'export des entreprises ou l'effet de taille est particulièrement sensible.

3. Quelle ambition pour la nouvelle région ?

Pour le CESER, l'enjeu de la nouvelle région est d'affirmer quelques lignes de force de son ambition, Les axes retenus doivent par leur application, au-delà de l'aspect économique stricto sensu permettre de créer une dynamique dans les territoires. Elles doivent favoriser un effet d'entraînement sur les acteurs régionaux mais également envoyer un message signifiant aux partenaires extrarégionaux, nationaux, européens ou internationaux sur l'ADN économique que les décideurs régionaux entendent cultiver sur le territoire. Aussi cette ambition devra être visible et incarnée par des projets concrets. On peut en citer deux qui apparaissent d'ores et déjà pouvoir s'inscrire à l'agenda régional :

- conforter le maillage territorial et la diversité des sites universitaires qui constituent un atout indéniable pour la réponse aux besoins socio-économiques des territoires et la nécessité de maintenir un lien entre enseignement supérieur et territoires,
- le soutien à des projets territoriaux de développement d'une économie circulaire dans le cadre d'une ou plusieurs filières tel le projet autour de la filière ethanol et bois sur l'agglomération clermontoise.

Rechercher un développement territorial harmonieux à travers l'action économique, favoriser une économie au service des habitants

Dans un nouvel ensemble qui regroupe des territoires de nature très diverses et des atouts et handicaps très différents, une phase d'intégration est nécessaire, en effet la nouvelle région bouleverse les positionnements. L'Ouest et l'Est des régions se modifient en profondeur, nécessitant que chacun trouve place dans le nouvel ensemble. Un nouvel équilibre territorial doit être recherché, l'action économique est un moyen important considérant qu'elle est le volet économique des dynamiques d'aménagement du territoire qui seront déclinés dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoire (SRADDET). L'action économique doit s'inscrire dans cette volonté de permettre les coopérations, les opportunités à l'intérieur des territoires et entre territoires permettant de modifier l'équilibre territorial.

Le SRDEII doit permettre de faire jouer de nouvelles solidarités dans cet ensemble. C'est un challenge fort qui ne peut que s'appuyer sur une dynamique régionale qui doit s'extirper des référentiels existants tout en dépassant les « avantages acquis » de certains territoires pour les inciter à rentrer dans un jeu plus collectif. La capacité d'offrir des services au public sur le territoire en fait partie.

La capacité d'entraînement des métropoles dans cette dynamique et cette ambition régionale n'est pas un défi des plus simples. Cela ne peut fonctionner que dans un rapport gagnant-gagnant qui met en valeur ces territoires sur un certain nombre de thèmes où leur rôle de locomotive régionale doit être reconnu.

Affirmer la région comme un territoire accélérateur d'innovations et catalyseurs d'initiatives, apprenant, accueillant, connecté et ouvert

Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un important écosystème d'innovations, cette caractéristique en fait d'évidence un lieu ressource pour l'innovation. Mais cette caractéristique peut être amplifiée par la capacité de mettre en valeur, plus fortement qu'ailleurs l'innovation en créant des conditions intrinsèques régionales pour accélérer les processus d'innovations technologiques, organisationnels et sociales. Montrer le territoire dans sa capacité à catalyser des initiatives, à y impliquer les hommes concernés par ces innovations dans les processus d'apprentissage et de lien entre entreprises et formation, est un élément fort d'attractivité.

La capacité du territoire à favoriser l'acceptabilité sociale de l'innovation est également un élément différenciant qui en favorise l'attractivité.

Sa capacité à accueillir des entreprises, mais également plus largement des talents, implique de mettre en avant des bonnes pratiques collectives des acteurs. De ce point de vue, les réseaux d'acteurs régionaux avaient dans les deux ex-régions des habitudes de travail en commun sur de nombreux sujets, cette démarche doit être poursuivie et dynamisée à l'échelle de la nouvelle région. Celle-ci doit être identifiée comme un territoire où les acteurs font réseau et sont en capacité d'ouvrir leur cercle à de nombreux acteurs. La présence des entreprises régionales à l'international sur ces sujets est également un élément fort de leur intégration sur des marchés et dans des filières européennes et mondiales permettant de valoriser l'innovation régionale et de stimuler leurs démarches créatrices.

Développer et soutenir les démarches permettant de renforcer la complémentarité entre les acteurs économiques d'un territoire et son développement endogène notamment par l'économie circulaire et l'économie de proximité

Le développement des territoires repose à la fois sur leur ouverture vers l'extérieur mais également sur la capacité à bâtir un développement endogène.

De la transition écologique et énergétique, de nouvelles formes de production impactée par le numérique ou des nouveaux modes de consommation se dégagent des opportunités de développer de nouvelles coopérations à l'échelle des territoires. Il en est ainsi de la mutualisation entre les acteurs et notamment les TPE-PME qui doivent permettre de proposer des solutions plus globales, de dégager des économies d'échelle et de croiser des compétences et des savoir-faire.

L'économie circulaire permet notamment de réfléchir à l'extension de chaînes de valeur territoriales, permettant d'associer différents secteurs industriels, des services et de l'artisanat ainsi que l'économie sociale et solidaire dans des projets au service de l'emploi et du développement durable. Une attention particulière doit être apportée aux entreprises artisanales et à l'économie de proximité, présentes sur la quasi totalité des territoires et qui recèlent des potentiels à faire émerger ; ces entreprises font une place importante à l'innovation, insuffisamment mise en valeur et savent s'adapter aux nouveaux modes de consommation, aux nouvelles technologies dont le numérique, aux nouveaux produits et à de nouvelles organisations du travail.

Soutenir ces démarches renforçant la proximité entre les acteurs dans lesquels les collectivités de Rhône-Alpes pourraient être impliquées dans le cadre de la commande publique, apparaît comme un axe fort que peut se donner le territoire régional. Les coopérations entre entreprises, les démarches de mutualisation, sont également de bons leviers pour initier ou renforcer des démarches pérennes à l'international, assurer une présence dans des salons et des réseaux européens ou mondiaux.

Consolider certaines grandes filières régionales

Auvergne Rhône-Alpes est marquée par la diversité de ses activités. Toutefois, quelques grandes filières industrielles et de services pèsent sur l'économie des territoires (plasturgie, décolletage, microélectronique, chimie, tourisme...).

Ces grandes filières sont extrêmement structurantes pour l'économie régionale compte tenu de leur effet d'entraînement sur un certain nombre d'activités de sous-traitance et de services. Aussi, il apparaît important de pouvoir, dans le cadre de ces filières, anticiper les évolutions majeures, qu'elles soient impactées par la nouvelle économie ou une évolution des marchés internationaux et permettre de consolider une activité sur le territoire régional.

Travailler avec les acteurs à la consolidation de ces grandes filières, identifier les risques et les opportunités pour les territoires doit relever de cette ambition régionale.

S'affirmer comme une grande région d'Europe

La région Auvergne-Rhône-Alpes est comme nous l'avons souligné dans le point 2, une des plus grandes régions européennes. Son positionnement géographique au carrefour de l'Europe entre Est et Ouest, Nord et Sud lui donne un certain nombre d'atouts si elle sait les saisir. Ses frontières ou sa proximité avec des régions économiquement fortes : Suisse, Piémont, Lombardie, Bade-Wurtemberg lui donne des atouts majeurs. S'affirmer comme une grande région en Europe, c'est montrer la capacité de la région à contribuer au développement économique européen et sa capacité à travers notamment les quatre moteurs de se positionner comme une région locomotive pour l'Europe tant en terme d'innovation que de capacité d'entraînement des acteurs économiques et sociaux dans des partenariats dynamiques. La région est également une région d'accueil pour les européens ou l'on peut s'arrêter pour le tourisme, la culture, la nature. L'idée d'une région Auvergne-Rhône-Alpes, s'affirmant comme une grande région d'Europe doit s'appuyer sur une stratégie lisible et visible de soutien de ses entreprises à l'exportation. Celle-ci doit s'accompagner d'une volonté clairement affichée de favoriser de grandes infrastructures (ferroviaires, routières, aéroportuaires, portuaires) permettant une fluidité des liaisons avec l'Europe et le monde.

4. Quel rôle et engagement pour la collectivité régionale ? Quel rôle et engagement de la société civile ?

La question de l'ambition est bien au cœur de la question mais celle-ci doit s'accompagner au-delà des moyens financiers mobilisables pour sa réalisation, de principes de mise en œuvre qui doivent structurer le rôle et l'engagement du Conseil régional d'une part mais aussi ceux de la société civile qui doit prendre sa part à ce moment particulier de la construction régionale.

Une Région chef de file à même de porter une ambition régionale partagée

La loi a confié à la collectivité régionale un rôle de chef de file ; plus encore que les aspects législatifs, c'est la méthode qui va conditionner la réussite de la démarche et entraîner les métropoles et les collectivités locales au sein desquelles les départements ont une attente particulière.

La méthode pourra à travers l'élaboration et la mise en œuvre du SRDEII être en capacité de produire une ambition qui mette en avant un certain nombre de lignes de force et dégage une véritable stratégie. L'opportunité de la faire partager largement par l'ensemble des acteurs, de l'amener dans sa mise en œuvre en font des conditions de réussite supplémentaire.

Rassembler les acteurs, mobiliser et catalyser les énergies dans la mise en œuvre appelle une animation forte, gage d'efficacité. Alors ce schéma permettra de concentrer les moyens de la Région, des autres collectivités, de l'Etat et de l'Europe sur des objectifs de développement économique ciblés. Dès lors que les problématiques régionales évoluent très vite et qu'une certaine plasticité est nécessaire, une bonne capacité d'écoute contribue à une animation dynamique.

Une collectivité régionale garante de l'équilibre territorial, du dialogue avec les acteurs locaux et de la complémentarité des projets

L'évolution du périmètre de la région renforce les attentes en matière d'équilibre territorial. Au travers du SRDEII et de sa mise en œuvre, la collectivité régionale a la possibilité de favoriser un dialogue permanent à l'échelon local et de valider son rôle de garant d'une bonne péréquation sur l'ensemble Auvergne-Rhône-Alpes. Cela permettra que les acteurs locaux s'impliquent au côté de la collectivité régionale facilitant ainsi l'évolution des modalités de travail et le besoin de coopération. La collectivité régionale apparaît comme le leader qui organise la complémentarité entre les actions et les acteurs.

Plus encore qu'un rôle de mise en œuvre et de pilotage des dispositifs, c'est bien un rôle d'animateur et de promoteur de nouvelles formes de travail collaboratives qui est souhaité. Certains lieux de dialogue existants mis en place dans les ex-régions ne seront pas reconduits. Aussi, il importe, pour le CESER, que des espaces permettent d'organiser le dialogue sur les territoires en associant les acteurs socioéconomiques. Des capacités d'animation pour ces espaces doivent être prévues. Celles-ci sont nécessaires pour stimuler des capacités bottom-up plus que des logiques descendantes, pour lesquelles les acteurs locaux ont moins d'appétence.

Une Région catalyseur de bonnes pratiques et attentif à une émulation saine entre les territoires

Plus encore que dans le passé, la collectivité régionale a vocation à capter les bonnes initiatives générées à l'échelon local, à les valoriser et à les promouvoir sur tout l'espace régional. Au-delà de cette valorisation attendue des territoires innovants, c'est bien la construction d'une région ambitieuse et confiante dans ses capacités qui est en jeu. Ce rôle d'animation de l'action économique régionale et de catalyseur des bonnes pratiques et des savoir-faire locaux rentre pleinement dans les prérogatives d'une collectivité régionale volontariste et porteuse d'une Ambition régionale.

De même, il est nécessaire tout en stimulant une certaine émulation entre les territoires de veiller à ne pas dissiper d'énergie ni de moyens à des rivalités inutiles ; la collectivité régionale peut jouer là un véritable rôle d'arbitre, d'autant plus que la gestion des fonds européens lui donne des leviers d'intervention supplémentaires.

Une société civile mobilisée en faveur d'actions déclinées sur le terrain

La Société Civile, à ce moment de notre histoire régionale, est impactée par l'évolution de la géographie territoriale et la redistribution des prérogatives en matière d'économie, elle doit ainsi se mobiliser sur les territoires pour porter des projets opérationnels et favoriser la convergence d'une identité régionale.

Le caractère transversal des acteurs de la Société Civile est un atout potentiel pour transcender tout ou partie des disparités inhérentes à une région vaste et diverse, ne possédant pas, a priori, d'ADN culturel ou géographique intrinsèque et porter des propositions très concrètes au niveau régional, local et métropolitain.

Cette adhésion de la Société Civile qui constitue, aux yeux du CESER, un préalable à une nécessaire confiance partagée, ferment de toute réussite, demande que soient pris en compte certains prérequis parmi lesquels le fait d'être associée et consultée en amont des projets ou encore le sentiment d'une volonté forte d'un certain équilibre territorial.

Au-delà du sentiment d'appartenance à la nouvelle entité, la société civile a vocation à se mobiliser pour, d'une part, faire valoir des expériences réussies à l'échelle d'un territoire et souhaiter, le cas échéant, leur généralisation et, d'autre part, relayer, au niveau local, des initiatives proposées par la Région ou issues d'autres territoires.

Cette capacité de fonctionnement et de dialogue très « bottom-up » participe d'une part à donner de la force et de la visibilité à l'action économique conduite par la Région et, d'autre part, à créer un lien organique entre les différents acteurs et décideurs régionaux.

Conclusion

Notre nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes dispose de réels atouts économiques, d'un savoir-faire touristique reconnu et d'une qualité de vie enviée qui doivent lui permettre d'être une des régions les plus attractives d'Europe.

Cette ambition nécessaire et légitime n'aura de sens que si elle associe l'ensemble des acteurs régionaux, que si elle transcende sa dimension fortement métropolitaine pour favoriser aussi un développement et un maillage des villes moyennes et des territoires les plus excentrés, que si elle réussit une fusion dynamique des anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, que si elle prend en compte et anticipe les inéluctables mutations de notre économie et que si elle renforce une présence à l'International.

Une telle ambition appelle un partage équilibré des responsabilités dans l'animation entre un exécutif régional catalyseur et garant d'une certaine équité régionale et des territoires motivés par une forte délégation dans la mise en œuvre opérationnelle. Le travailler « ensemble » est une condition nécessaire de la réalisation d'une telle ambition.

Le CESER entend prendre toute sa place dans la construction de cette ambition partagée dont le SRDEII constitue, à n'en pas douter, une étape décisive. La société civile organisée souhaite apporter sa contribution au fait régional en participant à la gouvernance et en facilitant des processus d'animation et d'évaluation.

Bibliographie

CABINET ECS et PHRI STRATEGY, *Mission d'évaluation du schéma régional de développement économique d'Auvergne*, Cabinet ECS, novembre 2012, 125 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Territoires et fait métropolitain*, CESER Auvergne, juillet 2015, 122 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Les usages numériques pour la santé, l'enseignement supérieur et la nouvelle production industrielle*, CESER Auvergne, janvier 2015, 119 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *La recherche publique en Auvergne et les liens public/privé*, CESER Auvergne, octobre 2013, 164 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Regard sur les exportations*, CESER Auvergne, mars 2012, 91 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Avis du CESER sur les rapports du président : avis sur le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs*, CESER Auvergne, avril 2011.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Contribution du CESR d'Auvergne à la préparation par le Conseil régional du prochain schéma régional de développement du tourisme et des loisirs*, CESER Auvergne, septembre 2010, 16 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RHONE-ALPES, *Fait métropolitain et fait régional en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2015, 67 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RHONE-ALPES, *Les leviers du développement économique en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2015, 40 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RHONE-ALPES, *Pour une stratégie régionale de développement global de l'alternance*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2015, 39 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RHONE-ALPES, *Enseignement supérieur, recherche et dynamiques territoriales*, CESER Rhône-Alpes, novembre 2015, 46 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RHONE-ALPES, *La SRI-SI : opportunités et exigences pour le développement de notre région*, CESER Rhône-Alpes, avril 2014, 29 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RHONE-ALPES, *Avis du CESER sur une nouvelle étape en faveur du développement numérique : Rhône-Alpes la Région connectée*, CESER Rhône-Alpes, février 2014, 21 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RHONE-ALPES, *Pour un nouveau modèle de coopération internationale*, CESER Rhône-Alpes, juin 2013, 82 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RHONE-ALPES, *Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie*, CESER Rhône-Alpes, octobre 2010, 50 p.

CONSEIL REGIONAL D'Auvergne, *Présentation des objectifs et des modalités de mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente*, Conseil régional d'Auvergne, septembre 2014, 12 p.

CONSEIL REGIONAL D'Auvergne, *Schéma du tourisme Auvergne : schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2011-2015*, Conseil régional d'Auvergne, 2011, 330 p.

CONSEIL REGIONAL D'Auvergne, *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2005-2010*, Conseil régional d'Auvergne, 2005, 55 p.

CONSEIL REGIONAL D'Auvergne, *Schéma régional de développement économique*, Conseil régional d'Auvergne, mai 2006, 118 p.

CONSEIL REGIONAL D'Auvergne, *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 1999-2004*, Conseil régional d'Auvergne, 1999.

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES, *Synthèse de la stratégie d'innovation de la région Rhône-Alpes au regard de la spécialisation intelligente*, Conseil régional Rhône-Alpes, septembre 2013, 39 p.

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES, *La stratégie régionale de développement économique et d'innovation 2011-2015*, Conseil régional Rhône-Alpes, février 2011, 77 p.

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES, *Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs*, Conseil régional Rhône-Alpes, avril 2008, 10 p.

Déclarations des groupes

Intervention de M. Charles MATTHÈS, Collège 1, au nom des Employeurs

Monsieur le Vice-Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Notre Collège a pris connaissance avec un très grand intérêt de cette contribution du CESER dans le cadre de la préparation du SRDEII.

Il tient à souligner la pertinence de cette initiative de notre CESER, tant par l'originalité qu'elle présente que par la démarche d'appropriation, de mise à niveau des Conseillers des deux anciennes régions sur les spécificités, atouts, contraintes, etc...de l'ensemble des territoires.

Il tient à souligner aussi la performance que constitue la formalisation dans un très court délai, quelques mois, du document de synthèse qui est présenté à notre Assemblée aujourd'hui et qui le met dans le bon « tempo » de la préparation du SRDEII.

Cette contribution marque aussi une volonté manifeste de la société civile organisée que nous représentons de s'impliquer en amont dans tous les processus qui contribuent à la richesse de nos territoires et au bien-être de ses populations.

D'emblée, trois choses fortes ressortent de ce document :

- La reconnaissance des atouts des deux composantes de la nouvelle région,
- L'ambition que celle-ci peut et doit légitimement en retirer pour le plus grand bénéfice de ses populations et pour son rayonnement,
- Le regard commun des Conseillers qui ont participé à son élaboration et qui donne d'ores et déjà un sentiment de cohésion, d'unité régionale.

Au-delà, les thématiques abordées sont nombreuses et déjà bien étayées. Bien qu'elles soient toutes importantes, nous n'en reprendrons que quelques-unes pour rester dans le contexte de notre intervention et souligner les réelles perspectives qui se dessinent et aussi les interrogations qui les accompagnent.

Tout d'abord, les conséquences d'une des dispositions de la loi NOTRÉ en l'occurrence la suppression de la clause de compétence générale qui donne à la Région un rôle majeur en matière de développement économique sans que pour autant la question des moyens en regard d'un champ d'intervention élargi n'ait été appréhendée. Quels arbitrages fera l'Etat en matière de dotation aux collectivités territoriales ? Quelle mise en adéquation de la dotation à la Région avec ses responsabilités économiques nouvelles ?

Cette question s'avérera très vite d'ampleur face aux stratégies retenues antérieurement par chacune des anciennes entités régionales et fondées sur leurs grands domaines de compétence et d'excellence ou leur vision de l'avenir. Aura-t-on les moyens financiers de les porter toutes ? Faudra-t-il procéder à des arbitrages difficiles faute de moyens ? Sera-t-on en mesure d'accompagner la mobilisation des fonds européens. Et pourtant il faudra bien y répondre positivement.

A cela vient s'ajouter la nécessité de prendre en compte les technologies nouvelles qui sous-tendent les développements économiques de demain et qui constituent autant des défis que des opportunités. Comment accompagner le développement de nouvelles filières sans pour autant négliger ou sacrifier celles qui constituent le socle de notre Région ?

Quatre grands enjeux sont bien appréhendés dans cette contribution ainsi que la capacité à les relever :

- Le développement d'une économie de proximité gage de survie de territoires non métropolitains,
- Le nécessaire haut niveau de compétitivité des entreprises pour affronter la concurrence internationale,
- Les infrastructures et équipements, dans toutes leurs variétés, nécessaires au développement des territoires et à l'équilibre régional,
- La responsabilité sociétale des différents acteurs,

Les aborder séparément, ne pas les mettre en synergie, nuirait certainement à leur portée.

Il ne nous paraît pas utile d'en dire plus aujourd'hui. Par contre nous sommes certains d'avoir maintes occasions de nous y référer dans les mois prochains et au-delà.

Nous saluons encore l'originalité et la portée de cette contribution que notre Collège approuvera sauf expressions individuelles.

Intervention de M. Jacques LÉPINARD, Collège 2, au nom de la CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Avec son caractère désormais prescriptif et la suppression de la clause de compétence générale des collectivités, le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation prend une toute autre importance que les schémas qui ont pu être jusqu'à présent élaborés par les Régions dans le domaine économique.

Cette importance nouvelle exige la mise en place d'un processus participatif et de conduite de projet qui soit à la hauteur de l'enjeu. Cette ardente obligation est naturellement renforcée par le nouveau périmètre des Régions et l'apparition des métropoles auxquelles sont également confiées des responsabilités sur le même champ et avec lesquelles il convient de se coordonner.

Le délai court imparti à la construction et au vote de ce schéma, fin 2016, rend l'exercice particulièrement périlleux. C'est pourquoi nous nous réjouissons que le CESER ait pris l'initiative de devancer l'appel, même si ce n'est évidemment pas une condition suffisante pour la réussite de ce processus.

Il était bon de mettre à disposition des nouveaux élus sous une forme synthétique les acquis de la réflexion des deux CESER d'Auvergne et de Rhône-Alpes. La redécouverte de l'eau tiède coûte cher, quand on la trouve ! Cette relecture nous a en même temps permis de vérifier la richesse de nos réflexions et de nous la réapproprier collectivement.

Comme pour le numérique, nous nous réjouissons que la contribution insiste sur la place majeure que doit occuper la construction d'une vision globale et partagée de l'avenir de la nouvelle Région. C'est cette vision partagée qui sera la garante de la cohérence à la fois du comportement des acteurs régionaux et de celle des différents schémas et politiques ayant à voir avec l'économie.

Avoir lié cette réflexion au souci de l'image interne et externe de la nouvelle Région au moment où elle voit le jour est particulièrement opportun : on n'a pas deux fois l'occasion de donner une première bonne impression et créer de l'estime de soi est utile à condition de ne pas tomber dans l'arrogance.

Il ne faudrait cependant pas tomber dans le travers qui consisterait à penser que dans ce domaine l'économie constitue le seul levier et le seul objectif. L'image, et donc l'ambition de la Région, dépendent aussi de multiples facteurs qu'il convient de prendre tout autant au sérieux : la qualité de la vie urbaine ou rurale, et donc celle des infrastructures et des services en matière de mobilité, de santé, de formation, de culture, la convivialité, le sentiment de sécurité constituent également des leviers essentiels dont la Région ne peut se désintéresser.

Quelques remarques concernant l'analyse des forces et faiblesses de la nouvelle Région :

- Economiquement, le développement déséquilibré de notre territoire n'est pas seulement un risque, c'est depuis longtemps une réalité majeure. Il ne comporte pas que des aspects négatifs. Que penserions-nous d'un territoire régional totalement urbanisé à la mode hollandaise ou du nord de l'Allemagne ? Tout le monde n'a pas envie de vivre et travailler dans des métropoles ; on décèle, notamment chez les jeunes, une aspiration à vivre avec moins de contraintes, une vie plus paisible et plus proche de la nature ;
- Il serait erroné d'assimiler fracture territoriale et fracture sociale. La grande majorité de la population victime de la fracture sociale se trouve en ville, particulièrement dans les métropoles ;
- Ces remarques démontrent l'urgence de procéder à une réflexion approfondie sur la dialectique entre territoire, économie et bien-être social, et notamment sur la place de l'armature et de la hiérarchie urbaines dans toute leur complexité.

Quelques remarques aussi concernant les ambitions que nous proposons pour la Région :

- L'acceptabilité sociale de l'innovation, « élément différenciant favorisant l'attractivité », certes, mille fois d'accord, mais à condition d'en donner une bonne définition. La nôtre est la suivante : l'acceptabilité sociale de l'innovation est ce qui nous sera donné par surcroît quand on aura d'une part défini de manière participative avec les parties prenantes les objectifs d'une innovation socio-économique et évalué de la même manière si l'une d'entre elles répond au cahier des charges défini préalablement. Sans cela, il est vain de s'agiter sur sa chaise en criant, acceptabilité, acceptabilité... C'est cette maturité sociale, cette capacité à mettre en œuvre une véritable économie de la fonctionnalité, qui ne se réduit pas à l'économie circulaire, qui donnera la meilleure image de la Région ;
- Concernant l'ambition européenne : la contribution souligne l'intérêt des partenariats avec les autres régions européennes en citant l'action avec les 4 moteurs. Cette question devrait elle aussi faire l'objet d'une évaluation, voire d'une réévaluation, eu égard aux maigres résultats obtenus en 20 ans. N'y a-t-il pas des relations bilatérales plus fortes, moins institutionnelles, à nouer avec d'autres régions européennes ?
- Nous nous réjouissons de ce qui est dit sur le rôle d'animateur et de catalyseur qui doit être celui de la Région et de la nécessité de disposer des espaces pour cela dans les territoires alors que la Région vient de supprimer l'essentiel de ceux qui existaient. Nous restons pourtant un peu interrogatifs sur le concept d'équilibre territorial : que veut dire l'équilibre entre Lyon et le sud Ardèche ou le Cantal ? Ce concept nous paraît peu opérationnel. Nous suggérerions volontiers d'insister plus pour que la Région soit le garant de la dynamisation et de la synergie de tous les territoires de la Région.

Nous félicitant de la qualité du travail accompli dans le temps imparti, nous ne manquerons pas d'approuver cette contribution.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Laurent CARUANA, Collège 2, au nom de la CFE-CGC

Madame la Présidente, Cher(e)s Collègues,

Nous partageons la volonté du CESER d'intervenir en amont et de prendre ses responsabilités en participant activement à la construction du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII).

Il faut toutefois noter que, si le territoire et les prérogatives économiques du Conseil Régional ont été largement étendus, les réserves que nous avons émises en 2005 et 2011 peuvent être reprises à l'identique.

Notons tout d'abord que les signes de redémarrage de l'activité économique sont vacillants. Les effets de la crise sont bien ancrés, et mettront plusieurs années à se résorber. A tous les niveaux d'ailleurs, il appartient de réfléchir à moyen et long terme, et pas seulement à court terme. Toutes les forces doivent s'atteler à soutenir une relance efficace et durable de l'économie, avec une responsabilité partagée par tous.

Et si le Conseil Régional peut logiquement se positionner en chef de file de l'engagement collectif, il convient d'y associer étroitement l'ensemble des décideurs, y compris les partenaires sociaux qui représentent les entreprises, les salariés et les fonctionnaires. Dès lors, quid de la gouvernance et de

l'évaluation du SRDEII ? Nous renouvelons notre proposition d'élargir le champ des échanges et des propositions, en y associant tous les acteurs politiques, économiques et sociaux, par exemple au sein d'une conférence régionale annuelle dédiée.

La bonne mise en œuvre du SRDEII dépendra de sa capacité à sérier les priorités, éviter les empilements de mesures, proscrire les sources de surcoûts et d'inefficacité, et surtout à anticiper et s'inscrire dans une vision prospective de l'économie et de la société. Transition numérique, évolutions énergétiques, innovations technologiques ou sociales, économie collaborative, multi-modalité et fiabilité des transports, diminution incontournable de la population active et part croissante des retraités (avec leur pouvoir économique, leur situation de santé, leur projet de vie...), sécurisation des parcours professionnels... sont autant d'enjeux majeurs dont il faudra impérativement tenir compte.

Et comment être acteur du progrès et de l'attractivité de notre grande région sans y associer pleinement le personnel d'encadrement ? De par leurs fonctions et leur responsabilité sociétale, les ingénieurs, cadres, agents de maîtrise, techniciens, fonctionnaires peuvent contribuer efficacement à l'élaboration de toute stratégie économique, de recherche et d'innovation, de qualité et de durabilité de l'emploi, par une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences... Populations isolées, mises à l'écart de tout dispositif d'aide, et loin d'être nanties, les classes moyennes restent une richesse méconnue sur laquelle appuyer les actions innovantes.

Tenir compte des potentiels et de l'hétérogénéité de notre territoire, aux niveaux géographique, économique et social, peut se réaliser par une culture du dialogue social. Pour la CFE-CGC, trois mesures sont indispensables et seraient de nature à permettre son développement serein et constructif : la valorisation de l'engagement syndical, le renforcement de la présence des représentants de salariés dans les instances de gouvernance et la mise en œuvre d'un véritable Contrat d'Engagement Social incluant pour les mandataires des garanties de reconnaissance sociale et professionnelle. C'est un axe de travail que nous proposons d'inclure dans le Schéma en construction.

Au-delà de ces remarques, la CFE-CGC votera l'avis.

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de M. Jacques BALAIN, Collège 2, au nom de la CFTC

Monsieur le Vice-Président, Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le CESER avec sa Commission « Activités économiques, emploi et innovation » entend prendre toute sa place dans la construction de cette ambition partagée du SRDEII en intervenant très en amont par son projet de contribution « Une ambition régionale partagée : de l'effet d'entraînement de l'action économique ».

En premier lieu, la CFTC félicite toutes celles et ceux qui ont travaillé sur ce projet de contribution car nous considérons que leurs analyses et leurs propositions pertinentes sont d'une grande richesse et d'une grande lucidité.

Si notre région Auvergne - Rhône-Alpes a de réels atouts économiques et des ambitions qu'elle est en mesure d'afficher, il est bon aussi de rappeler que chacune d'entre elle, avec sa société civile organisée a, progressivement mis en place des stratégies pour anticiper les questions relatives à l'emploi, à l'évolution des métiers et des compétences et a contribué à ce développement en mettant en œuvre des stratégies de développement économique au service d'une ambition générale.

A partir de ce SRDEII, la Région a des atouts pour mener à bien ces évolutions nécessaires et indispensables pour se hisser dans la cour des très grands.

Pour cela, la CFTC souhaite que vous capitalisiez sur cet existant en le développant mais sans délaisser les avancées sociétales. La CFTC étant très attachée à la subsidiarité rappelle l'importance des territoires et des différents comités stratégiques de filières et l'impact du dialogue social en leur sein qu'il s'agira de perpétuer.

Pour la CFTC, il est indispensable de garder cette ambition qui appelle à un partage équilibré des responsabilités. A travers des projets porteurs et cette ambition de travailler ensemble, ce travail en commun permettra à Auvergne - Rhône-Alpes de s'imposer comme une grande région Européenne.

La CFTC approuve et votera cette contribution

Intervention de Mme Christine CANALE, Collège 2, au nom de la CGT

En partant de l'idée que les schémas mis en complémentarité doivent se placer sur le court et moyen terme, afin de traiter des urgences et engager des actions structurantes pour modeler le futur régional, le CESER porte l'enjeu majeur de l'anticipation avec cet avis en amont du SRDEII. Comme le CESER, nous considérons que les questions relatives à l'emploi, à l'évolution des métiers, des compétences sont d'autant mieux appréhendées quand elles sont anticipées par les acteurs et permettent d'éviter des ruptures trop brutales afin de sécuriser les parcours professionnels et le développement durable des territoires.

Ainsi, la mise en cohérence de l'économie, de l'innovation, de l'enseignement supérieur-recherche, de l'aménagement du territoire, de l'emploi et de la formation permet d'irriguer des synergies sur les territoires, et rend les politiques publiques plus lisibles.

La CGT partage très largement ces points de vue et s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche d'anticipation. En ce sens, en tant qu'acteur social, nous caractérisons six objectifs prioritaires au SRDEII.

Selon nous, il doit affirmer en premier l'objectif de lutte contre les inégalités sociales, territoriales, pour la justice sociale au sein de la nouvelle région : cela suppose un état des lieux des atouts et faiblesses des différents territoires, de prendre en compte l'ensemble des secteurs d'activités, de travailler à leur maintien et leur développement. Pour nous, la concentration des moyens sur les seuls secteurs, les seuls territoires dits "d'excellence" constitue un risque essentiel de déséquilibre pour les territoires et les populations. A cet égard, la constitution des métropoles et l'autonomie qui leur est reconnue en matière économique, la concentration au sein de celles-ci des activités économiques "à forte valeur ajoutée", des centres de décision des grandes filières économiques et des centres de recherche renforce le risque d'un développement déséquilibré. Il nous semble indispensable que les métropoles restent pleinement intégrées dans leur environnement régional et continuent d'y jouer un rôle d'entraînement solidaire.

Nous retrouvons dans l'avis des considérations qui vont dans le même sens, qui visent à conforter le maillage territorial et la diversité des sites universitaires, à soutenir des projets territoriaux de développement, à consolider certaines grandes filières régionales, à rechercher un développement territorial harmonieux et solidaire.

Nous renforçons ces axes structurants d'une ambition pour la nouvelle région en proposant que le SRDEII retienne l'objectif de travailler sur l'espace régional une approche filière-chaîne de valeur et d'économie circulaire.

Les évolutions technologiques, le numérique, les nouveaux usages, les changements profonds dans les matériaux utilisés, les innovations industrielles, servicielles, les modifications profondes du travail, les enjeux environnementaux, les attentes nouvelles de la société, sur ces différents paramètres nécessitent une démarche pour anticiper les mutations. Il s'agit pour nous de s'interroger sur quelques questions clés : quels sont les besoins d'aujourd'hui et de demain ? Les stratégies des entreprises anticipent-elles ces évolutions ? Quelles incidences sur le travail, son sens, son organisation, sa qualité ? Quelles modifications pour la formation, la qualification des salariés, quelles reconnaissances de celles-ci ? L'effort de recherche publique est-il à la hauteur de ces évolutions ? Le SRDEII doit se donner l'objectif de travailler une démarche d'anticipation des mutations en associant de façon complémentaire les mutations industrielles, celles du travail, les enjeux environnementaux, l'économie circulaire, la promotion des services publics pour répondre aux besoins des populations et d'un ancrage territorial.

S'approprier les mutations pour mieux les accompagner nécessite d'identifier l'ensemble des enjeux posés au sein de l'entreprise, des branches, des territoires pour les mettre en prospective. Le territoire régional est bien l'espace pertinent pour faire vivre cette ambition.

Il apparaît également pertinent de favoriser la mise en place en région des observatoires de branches pour identifier les modifications des métiers, les besoins dans les domaines de formation, qualification. Par ailleurs, les territoires de proximité doivent également être confirmés comme un espace important sur des enjeux similaires en prenant notamment en compte les publics éloignés de l'emploi et/ou confrontés à des besoins d'accès à la formation. Ils doivent aussi être confirmés comme des espaces pertinents de dialogue social territorial. Comme le CESER, nous notons la non reconduction de certains lieux de dialogues existants (CTEF – COTEF...) et sommes en accord avec la proposition formulée dans l'avis "que des espaces permettent d'organiser le dialogue sur les territoires en associant les acteurs socio-économiques" car nous sommes attachés à cette démocratie sociale qui faisait partie de l'ADN de notre région. Le SRDEII devra donc se donner l'objectif de travailler les enjeux travail, emploi, formation, démocratie sociale.

L'avis considère que le développement des territoires repose sur sa capacité à développer et soutenir les démarches permettant de renforcer la proximité entre les acteurs économiques d'un territoire et son développement endogène. Pour la CGT, la diversité du champ de l'économie sociale et solidaire place ce secteur au rang des atouts et enjeux régionaux, son ancrage territorial dans l'économie de proximité, sa capacité à mutualiser, à travailler en réseau se caractérise aussi bien par sa performance économique que ses activités socialement utiles. Le SRDEII doit donc porter largement cette approche de solidarité car le secteur est innovant, créateur d'emplois fortement localisés. Il convient de donner une place de choix à l'ESS en termes de dispositifs, de politiques publiques pour appuyer le maintien et développement de toutes ses activités, ses emplois.

Le SRDEII a pour ambition de favoriser le développement économique harmonieux de la région. En matière de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences, il y a lieu de mentionner le besoin d'un service public régional de formation professionnelle, dynamique et attentif à toutes les mutations économiques en cours, aux besoins des territoires, des personnes tant sur le plan de l'accompagnement social et professionnel car les évolutions qui s'accroissent dans le cadre de la fusion Auvergne – Rhône-Alpes à la fois technologiques, commerciales et sociétales appellent à la formation tout au long de la vie. Le SRDEII devra préserver ou créer, outre les observatoires de branches et la qualité et l'implantation des grandes écoles et Universités, un réseau stable et reconnu de ressources en formations et qualifications professionnelles pour toutes les personnes en âge de travailler, et ayant quitté l'école ou l'apprentissage.

Enfin nous considérons que pour traduire cette ambition régionale au service de l'emploi, des salariés, des acteurs économiques, des territoires et des populations, l'intervention publique en région doit rompre avec la politique de guichet mais se contractualiser avec des indicateurs, des engagements, des contreparties pour l'accroissement de l'investissement, des activités, des emplois, du dialogue social. Le SRDEII devra donc confirmer les objectifs : financement des politiques publiques et intérêt général, mise sous conditionnalités de l'intervention publique.

A partir de points de convergence entre l'avis et certaines de nos propositions, nous voterons l'avis.

Intervention de M. Frédéric BOCHARD, Collège 2, au nom de FO

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Sur la forme, le groupe Force Ouvrière aurait voulu retrouver, traduit en acte dans cet avis, ce qui est annoncé en préambule à savoir : « une déclaration courte » pour « une identité lisible et partagée ». Or, force est de constater que ces objectifs ne sont pas véritablement atteints : nous avons environ 25 pages de lecture nécessaire pour s'approprier cet avis.

Sur le fond, si le document s'intéresse aux nouvelles lignes de partage entre les différents acteurs : Région, Métropoles, Départements, il ne balaye que trop rapidement le champ des possibles (contractualisation) et ne fait aucune analyse prospective sur ce nouveau scénario de la décentralisation. Le CESER ne passe-t-il pas à côté en voulant se situer « au dessus de la mêlée » ?

S'agissant de l'ambition affichée de construire une nouvelle région, là aussi nous considérons que la simple grille d'analyse Forces / Faiblesses pour intéressante qu'elle paraisse, n'apporte que peu de valeur ajoutée à la question posée.

De plus, pour le groupe Force Ouvrière, procéder à l'assemblage de l'existant (ex-schéma des anciens périmètres) est très insuffisant pour analyser la véritable stratégie affichée (ou pas) par l'exécutif en ce début de mandature. D'autre part, nous sommes circonspects sur la volonté de vouloir « gommer » les écarts de développement des territoires. Cela tendrait, par la simple affirmation de l'idéal d'égalité, à oublier d'analyser ce qui a conduit à cette situation en termes d'enclavement, de développement économique et in fine de démographie souvent déclinante.

Les ambitions affichées ne lèvent aucunement les inquiétudes de notre organisation quant à la réforme territoriale (la loi NOTRé) avec les risques de mise en concurrence des régions entre elles et au sein des régions, des territoires entre eux.

Cette nouvelle région doit permettre à ces territoires de s'affirmer non pas en tant que « subsidiaires » -le savoir-faire sur place ne manque pas- mais en bénéficiant des capacités d'investissement affichées dans l'ambition régionale.

Le groupe Force Ouvrière ne se fait pas d'illusion sur l'affichage du type « un grand d'Europe » ! L'onde de choc du Brexit doit, à notre sens, réinterroger sérieusement sur les vraies questions qui animent la société depuis quelques décennies.

Enfin, si l'idée d'associer l'ensemble des acteurs ou de les entraîner peut paraître banale, voire relever d'un lieu commun, participer à la gouvernance est une toute autre chose. Pour le groupe Force Ouvrière « chacun doit rester à sa place et les vaches seront bien gardées ».

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas favorablement pour cet avis.

Merci pour votre attention !

Intervention de M. Michel CHANDES, au nom des Collèges 3 et 4

Madame la Présidente, Cher(e)s collègues,

J'interviens au nom des Collèges 3 et 4, pour vous faire part de nos avis et réflexions sur le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En premier lieu, nous tenons à souligner que ce schéma est à fort enjeu pour la vie quotidienne des habitants de notre région.

Ce schéma s'inscrit dans la volonté de la nouvelle Région d'insuffler une nouvelle dynamique afin de favoriser le développement des entreprises sur les marchés internationaux, de soutenir l'accès aux marchés de demain, de développer l'emploi, de renforcer l'attractivité des territoires et d'accompagner chacune des entreprises à potentiel de croissance, cela doit se faire en totale cohérence avec les autres compétences régionales et en particulier les compétences environnementales.

Ce schéma devra permettre de promouvoir et faire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes un territoire de référence pour l'usine du futur et valoriser l'offre des entreprises tout en préservant les ressources locales humaines et naturelles.

D'optimiser la visibilité de la région et de ses entreprises dans les salons internationaux.

De construire un programme coordonné de promotion des entreprises à l'étranger, en prenant toutes les précautions et garanties sur la structure de fonctionnement.

De développer une politique culturelle en synergie avec les autres politiques publiques régionales, concernant l'emploi, l'économie, l'innovation et le développement, à la formation initiale, l'enseignement supérieur et la recherche, l'aménagement du territoire, le développement durable, les transports et le tourisme.

D'animer et de créer les conditions d'interaction entre les différentes filières (entreprises classiques et entreprises sociales et solidaires, PME et recherche, recherche privée/publique...).

La création d'un portail en ligne unique permettant de recenser l'ensemble des outils et dispositifs disponible sur le territoire.

De prospecter en identifiant les entreprises à fort potentiel de croissance, en capacité de proposer des services ou des produits innovants. D'analyser les pays présentant le plus d'opportunités pour le développement international des entreprises.

D'optimiser l'accès des entreprises aux marchés et nouvelles opportunités de croissance.

De permettre la montée en compétences en proposant aux entreprises un accompagnement sur mesure et sur des problèmes ciblés. D'épauler les entreprises dans leur projet d'innovation et d'internationalisation. D'accompagner le développement des entreprises émergentes et des associations, parties prenantes des dynamiques économiques et porteuses des enjeux de transition de notre société.

Soutenir à travers ce tissu d'associations, l'éveil de nouveaux modèles d'économie et d'équilibre social.

D'accélérer la pénétration du numérique et de la robotique dans la production industrielle, mais aussi des TPE (Artisanat et Economie de Proximité) l'urbanisme, l'agriculture, la santé, le transport, la culture, le sport, l'éducation etc... en créant des passerelles entre les concepteurs de technologie et les usagers.

Les collèges 3 et 4 approuvent et voteront cette contribution.

Madame la Présidente, Mes Chers Collègues,

En complément de l'intervention de Michel CHANDES, une partie des conseillers des collèges 3 et 4 m'ont mandaté pour insister sur la place particulière qu'occupent les associations sur chacun des territoires, en termes d'actions économiques et de cohésion sociale.

Sur ce point, nous précisons que la Région Auvergne - Rhône-Alpes compte plus de 150 000 associations employant 236 000 salariés, soit près de 10 % de l'emploi privé.

Au-delà de cette dimension économique, nous rappelons que les associations qui interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de la santé, de la famille, de l'égalité hommes-femmes, de la lutte contre l'exclusion, du social, de l'éducation, de la recherche, de l'environnement, ou encore de la conservation du patrimoine, ont un rôle social et sociétal irremplaçable.

C'est pour cette raison que chacun d'entre nous est concerné.

Lors du débat sur le Budget 2016, nos deux collèges avaient pris acte de la démarche de diminution budgétaire.

Sans plus d'informations, sur l'application de cette démarche, nous avons alors indiqué que nous serions attentifs sur le devenir de nos associations qui, pour beaucoup d'entre elles, sont organisées en réseaux vigilants.

A ce jour, trois signaux négatifs sont adressés par l'exécutif en direction des réseaux associatifs :

- Le premier signal concerne la très grande difficulté, pour de nombreux grands réseaux associatifs, à pouvoir rencontrer les élus en responsabilité,
- Le deuxième concerne le manque total d'information sur les financements 2016,
- Le troisième concerne, lorsque l'information a été donnée, la baisse importante (-50 %, voire -100 % des participations financières de la Région) pour certains associations, avec des conséquences dramatiques en termes, d'une part de suppressions des activités, et d'autre part de diminution ou même de disparition des emplois.

Nous citons, sans les nommer, quatre exemples significatifs, suite à des diminutions financières de la Région :

- Un important réseau de la Loire a dû procéder à 18 licenciements,
- Un autre sur le Rhône à 14 licenciements,
- Un autre dans l'Isère (subissant en plus les baisses de financement du département) procède à 15 licenciements,
- L'arrêt pur et simple du cofinancement des postes FONJEP pour les fédérations ou associations de l'ex-Région Auvergne.

Le 12 avril dernier, en Assemblée Plénière, nous exprimions notre inquiétude.

Aujourd'hui, il s'agit d'une alerte.

Face à cette situation, nous souhaitons très rapidement que le Conseil Régional :

- Explique sa politique en direction du monde associatif,
- Ouvre un espace de dialogue et de concertation avec les réseaux associatifs, à l'instar de l'ex-COREVA, initié sur proposition du CESER,
- Informe les associations sur les financements 2016,
- Evite toute baisse trop importante voire de suppression de subvention, qui entraîne la disparition des actions en direction des populations, ainsi que des conséquences malheureuses sur l'emploi (nous souhaitons en particulier que le cofinancement des postes FONJEP soit rétabli dans les 4 départements de l'ex-Région Auvergne).

Représentant ici la société civile organisée, nous estimons qu'il reste indispensable que la Région :

- Pérennise son soutien à ce tissu associatif qui assume son rôle, parfois en complément mais aussi souvent en remplacement de la puissance publique,
- Accompagne le développement des entreprises émergentes et des associations, parties prenantes des dynamiques économiques et porteuses des enjeux de transition de notre société sur les sujets environnementaux, économiques ou sociaux,
- Soutienne à travers ces associations l'éveil des nouveaux modèles d'économie et d'équilibre, souvent d'innovation, qui dans nos régions ont fait leurs preuves,
- Reconnaisse l'utilité publique des actions menées par certaines associations.

Nous tenions à faire partager cette inquiétude à l'ensemble du CESER, qui se transforme maintenant en alerte, et qui correspond à une réalité de terrain.

Madame la Présidente, mes Chers Collègues,

Les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire confirment leur vocation d'acteur économique à part entière et leur engagement dans la promotion d'une dynamique collective pour le développement économique régional.

Nous rappelons que l'ESS est présente dans tous les secteurs économiques et joue un rôle important dans :

- Le maintien de savoir-faire, notamment industriels, à travers la reprise d'entreprises par les salariés sous forme de SCOP (Société Coopérative et Participative),
- L'exploitation de nouvelles activités économiques et le développement de l'innovation,
- Les réponses économiques à l'échelle des territoires par la mutualisation et la coopération locales.

L'entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire contribue à la création de richesses et à l'innovation. De l'émergence d'une activité à la reprise/transmission d'une entreprise, ils sont plus de 1 000 entrepreneurs à être accompagnés chaque année.

Ces entrepreneurs ont un principal objectif : répondre aux besoins actuels et futurs des populations et des territoires. En se positionnant sur des filières d'avenir (numérique, transition écologique, services de proximité), en utilisant toutes les formes d'innovation (technologique, sociale, usage) et en favorisant les coopérations locales, ils contribuent grandement à l'attractivité et au dynamisme de notre région.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement aux principes et aux valeurs de la coopération comme leviers historiques de développement de notre région. L'impact des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) n'est plus à démontrer en termes de créations d'activités, d'emplois et d'attractivité des territoires. La loi du 31 juillet 2014 leur reconnaît cet objectif par la « mise en œuvre d'une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement et porteurs de développement local ». Le nombre croissant de créations de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) révèle également l'attachement des acteurs des territoires à entreprendre collectivement.

Par ailleurs, les réseaux ESS d'appui à la création de TPE et d'entreprises de l'ESS, par le financement et l'accompagnement sont également très présents dans les territoires. Sur Auvergne - Rhône-Alpes en 2015, les 4 réseaux concernés ont contribué au démarrage de 5 550 entreprises pour 14 750 emplois.

Tous ces modes de développement économique ne sont verticalement efficaces que s'ils s'inscrivent dans une stratégie partagée avec les acteurs publics. A ce titre, nous soulignons les effets positifs des contrats économiques sectoriels ESS qui ont permis au Conseil Régional, à l'Etat, à la Caisse des Dépôts et Consignations, à plus de 20 collectivités territoriales et à la CRESS de structurer une logique d'intervention cohérente et complémentaire. Il est aussi à relever que les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs représentent une traduction de ce partenariat.

Enfin, la CRESS confirme sa mobilisation aux côtés des autres acteurs économiques dans toute réflexion et action relative au développement économique régional. Que ce soit par l'insertion, les services à la personne, aux entreprises, la culture, la formation, l'éducation, le tourisme ou par le commerce, l'ESS doit être considérée comme un partenaire potentiel des entreprises, organisations professionnelles et consulaires régionales.

Nous sommes, bien entendu, solidaires de l'expression des collèges 3 et 4.

Nous voterons le texte.

Je vous remercie de votre attention.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation, le SRDEII constitue le premier schéma proposé par le nouvel exécutif dont les prérogatives en matière d'animation économique ont été renforcées par la loi NOTRe. C'est une occasion particulière de donner une impulsion à la construction de la nouvelle région issue de la fusion Auvergne-Rhône-Alpes et de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cette construction.

En tout état de cause, même si l'émergence d'une véritable Ambition Régionale ne peut s'arrêter à la seule dimension économique, l'effet d'entraînement d'un Schéma Régional de Développement Economique reste un élément prépondérant.

Aussi, le CESER a-t-il choisi d'intervenir très en amont et d'apporter sur ce thème, dans une contribution volontairement courte, ses réflexions et analyses, assumant par là même, l'idée que la Société Civile, dans sa diversité, a vocation à être un acteur incontournable du développement d'une Identité lisible et partagée pour la nouvelle Région.

**POLITIQUE ECONOMIQUE • DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE •
INNOVATION •
INTERNATIONAL • SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE INTERNATIONALISATION INNOVATION : SRDEII •
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

www.auvergnerhonealpes.eu/ceser